



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/41(2)/4/Add.1
UNCTAD/LDC/1995/Add.1
11 août 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Réunion intergouvernementale de haut niveau
pour l'examen global à mi-parcours de la mise
en oeuvre du Programme d'action pour les années 90
en faveur des pays les moins avancés
New York, 26 septembre 1995
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

LES PAYS LES MOINS AVANCES - RAPPORT 1995 : ADDITIF

Avant-propos

i) Cet additif, établi en vue de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, complète l'analyse présentée dans le document intitulé Les pays les moins avancés - Rapport 1995.

ii) Il a été rédigé à la demande du Conseil du commerce et du développement qui, à la deuxième partie de sa quarante et unième session, a prié le secrétariat "d'établir une mise à jour du Rapport en temps opportun pour la Réunion intergouvernementale de haut niveau en septembre" a/. Le secrétariat étudie pourquoi certains des pays les moins avancés ont fait plus de progrès que d'autres sur la voie du développement (section I), fournit des données actualisées sur l'évolution des apports financiers aux PMA, de leur dette extérieure et de son service, et formule des conclusions qui

a/ Voir le rapport du Conseil du commerce et du développement sur la deuxième partie de sa quarante et unième session (TD/B/41(2)/SSC/L.2, par. 3).

pourraient être utiles aux participants à la Réunion intergouvernementale de haut niveau (section II).

TABLE DES MATIERES

| | <u>Paragrap</u> hes | <u>Page</u> |
|---|---------------------|-------------|
| I. POURQUOI L'EVOLUTION ECONOMIQUE DES PMA PRESENTE DE TELS CONTRASTES | 1 - 17 | 4 |
| Introduction | 1 - 3 | 4 |
| A. Un tableau contrasté | 4 - 8 | 4 |
| B. PMA à forte croissance | 9 - 17 | 6 |
| II. MESURES INTERNATIONALES D'APPUI : RESSOURCES EXTERIEURES ET DETTE | 18 - 39 | 9 |
| A. Ressources extérieures | 18 - 28 | 9 |
| B. La dette extérieure et son allégement | 29 - 39 | 15 |

Tableaux figurant dans le corps du texte

| | |
|---|----|
| 1. Taux de croissance et revenu par habitant dans les PMA, 1980-1993 | 6 |
| 2. Réunions de groupes consultatifs et de groupes d'aide et tables rondes, 1985-1995 | 13 |

Annexe

| | |
|--|----|
| Régime accordé par le Club de Paris aux pays les plus démunis et les plus endettés (Conditions de Naples) | 20 |
|--|----|

Graphiques

| | |
|--|----|
| 1. Apport de ressources extérieures aux PMA, 1983-1993 | 24 |
| 2. APD fournie par les pays membres du CAD aux pays les moins avancés, 1990 et 1993 | 25 |
| 3. Dette extérieure des PMA et paiements au titre de son service, | |

| | |
|---------------------|----|
| 1983-1993 | 42 |
|---------------------|----|

TABLE DES MATIERES (suite)

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| <u>Tableaux</u> | |
| 1. Composition des courants financiers à l'ensemble des PMA en dollars courants | 26 |
| 2. Apports nets au titre de l'APD de chaque pays membre du CAD à l'ensemble des PMA | 27 |
| 3. APD bilatérale des pays membres du CAD et apports financiers totaux des institutions multilatérales à l'ensemble des PMA | 28 - 29 |
| 4. Apports totaux de ressources financières et APD de toutes provenance | 30 - 31 |
| 5. Dette extérieure et service de la dette, par catégorie de prêteur | 32 - 33 |
| 6. Dette au titre de l'APD bilatérale et service de cette dette, par principal pays créancier et groupe de pays créanciers . | 34 |
| 7. Dette multilatérale et service de cette dette, par principale institution créancière | 35 |
| 8. Encours de la dette extérieure totale et paiement totaux au titre du service de la dette | 36 - 37 |
| 9. Rapports de la dette et du service de la dette | 38 - 39 |
| 10. Rééchelonnement de la dette envers des créanciers publics, 1988-1995 | 40 - 41 |

I. POURQUOI L'EVOLUTION ECONOMIQUE DES PMA PRESENTE DE TELS CONTRASTES

Introduction

1. L'évolution économique des PMA au cours des 15 dernières années a été principalement caractérisée primo par la médiocrité des résultats globaux, qui se sont encore détériorés au début des années 90, et secundo par des contrastes considérables entre les pays. Dans la présente section, nous étudierons les causes de cette situation.

2. Entre 1990 et 1993, le taux de croissance du PIB réel des pays les moins avancés a été de 1,8 % par an en moyenne, contre 2,2 % entre 1980 et 1990. La population ayant augmenté de 2,9 % par an depuis le début des années 90 - contre 2,5 % dans les années 80 - le produit réel par habitant a marqué un recul annuel de 1 %, après avoir fléchi de 0,2 % par an pendant la décennie précédente. Le net ralentissement de la croissance de la production depuis l'adoption du Programme d'action est particulièrement préoccupant si l'on considère que les participants à la Conférence de Paris étaient convenus de soutenir activement la transformation socio-économique des PMA.

3. Les PMA sont à la traîne des autres pays en développement, du moins depuis le début des années 80. Dans les pays en développement pris collectivement, le PIB réel par habitant a progressé en moyenne de 1,7 % par an entre 1980 et 1993; la croissance du produit intérieur brut s'est en outre accélérée depuis le début des années 90 tandis que l'accroissement de la population se ralentissait, d'où une nette augmentation du taux de croissance du produit par habitant.

A. Un tableau contrasté

4. Les taux de croissance moyens donnés plus haut masquent des écarts considérables entre les résultats économiques des différents PMA. On peut classer ces derniers en trois groupes, en fonction de leur évolution économique depuis une dizaine d'années (voir le tableau 1).

5. Premièrement, 10 à 12 PMA ont connu une croissance remarquable pendant plus d'une décennie, ce qui a contribué à une nette élévation du niveau de vie. Dans la section B ci-après, nous étudierons les causes de la relative réussite de ces pays "à forte croissance".

6. Deuxièmement, dans quelque 21 PMA (dont 17 en Afrique subsaharienne), la croissance économique marque le pas depuis le début des années 80. Dans la plupart d'entre eux, le niveau de vie s'est dégradé sous l'effet à la fois de la stagnation ou de la diminution du produit par habitant et de la détérioration des termes de l'échange. Le PIB par habitant a fléchi de 1,1 % par an entre 1980 et 1993, ce qui a eu de graves répercussions sur les conditions de vie. La médiocrité du bilan économique n'est pas imputable à une cause dominante, par exemple à des troubles civils. Les difficultés de ce groupe de pays sont typiques des problèmes rencontrés par les PMA : décalage

prolongé entre la croissance de la production et celle de la population, aggravation de la pauvreté et transformation structurelle insignifiante.

7. Bien que les facteurs ayant freiné leur développement ne soient pas identiques, ces pays se heurtent à plusieurs problèmes et obstacles communs : lourde dépendance à l'égard de produits de base dont les cours mondiaux sont très bas depuis les années 80 (leurs termes de l'échange ont fléchi de 16 % entre 1980 et 1992), vulnérabilité face à des catastrophes naturelles comme la sécheresse, accroissement rapide de la population et diverses contraintes structurelles tenant, entre autres, à ce que les ressources humaines ne sont pas mises en valeur, que les techniques sont rudimentaires, surtout dans l'agriculture, et que le secteur privé est sous-développé. Avec l'aggravation de la crise économique dans les années 80, la plupart des pays de ce groupe, comme les autres PMA, ont entrepris de profondes réformes dans le cadre de programmes d'ajustement structurel. Toutefois, ces réformes n'ont jusqu'à présent guère porté leurs fruits : des considérations politiques ont souvent empêché de les mettre en oeuvre de façon cohérente, et nombre des contraintes structurelles susmentionnées ont fait obstacle à l'amélioration de la production.

8. Troisièmement, dans une quinzaine de PMA (soit près d'un tiers du total), le progrès socio-économique a été fortement retardé par de graves troubles civils. Des guerres ont eu un effet dévastateur sur l'économie de ces pays, ainsi que sur la santé et le niveau de vie de leur population. L'Etat a été ébranlé et une grande partie de ses maigres ressources a été consacrée à la guerre, au détriment du développement économique et social. L'infrastructure a été détruite, ce qui a profondément perturbé les transports, les communications et les services d'utilité publique. La production agricole s'est effondrée dans de nombreux pays, la population rurale fuyant les régions en proie à des conflits - d'où une raréfaction des denrées alimentaires et un afflux de réfugiés dans les pays voisins. Les troubles civils sont la principale cause de la détérioration de la situation économique des pays de ce groupe; la fin des conflits et le rétablissement d'une forme de gouvernement recueillant l'adhésion de la majorité de la population sont donc absolument indispensables pour relancer le développement.

Tableau 1 : Taux de croissance et revenu par habitant dans les PMA, 1980-1993

| Groupes de pays (PMA) | Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant (en pourcentage) | | PIB par habitant (en dollars, aux prix de 1993) | |
|---------------------------------------|---|-----------|---|------|
| | 1980-1990 | 1990-1993 | 1980 | 1993 |
| Groupe A | 2,7 | 1,7 | 170 | 238 |
| Groupe B | -1,3 | -0,2 | 477 | 413 |
| Groupe C | -0,7 | -2,5 | 325 | 274 |
| Ensemble des PMA | -0,2 | -1,0 | 316 | 300 |
| Ensemble des pays en développement | 1,5 | 2,6 | 728 | 906 |

Source : Base de données de la CNUCED.

Note : Groupe A : 12 PMA à forte croissance (Bangladesh, Bhoutan, Botswana, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Iles Salomon, Maldives, Lesotho, Népal, République démocratique populaire lao, Tchad et Tuvalu).

Groupe B : 21 PMA dans le marasme (Bénin, Burkina Faso, Comores, Djibouti, Gambie, Guinée, Guinée équatoriale, Kiribati, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Myanmar, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Tanzanie, Vanuatu et Zambie).

Groupe C : 15 PMA en proie à la guerre ou à des troubles civils (Afghanistan, Angola, Burundi, Cambodge, Ethiopie, Haïti, Libéria, Mozambique, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Togo, Yémen et Zaïre). Les chiffres pour ce groupe de pays sont peut-être surévalués, faute de données sur certains des PMA les plus touchés.

B. PMA à forte croissance

9. Les PMA où le revenu réel par habitant a augmenté de façon soutenue d'au moins 2 % par an depuis le début des années 80 constituent un groupe très hétérogène de 10 à 12 pays, présentant de grandes différences du point de vue de leur structure économique, de leur superficie, de leur géographie ou de leur démographie. Ce groupe comprend le Bhoutan, le Botswana, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, les Iles Salomon, les Maldives et le Tchad - auxquels on peut ajouter, bien qu'ils constituent des cas limites, le Bangladesh, le Lesotho, le Népal et la République démocratique populaire lao. Tuvalu a connu une très

forte croissance dans les années 90, mais l'on ne possède pas de données sur ce pays pour la période antérieure à 1989. La croissance économique du Botswana a été si rapide depuis les années 70 qu'il ne fait plus partie, depuis peu, de la catégorie des PMA.

10. Les PMA à forte croissance ont un point commun : ils n'ont pas connu de graves troubles civils depuis les années 70 (le Tchad constituant une exception partielle). La plupart d'entre eux ont suivi une politique macro-économique relativement prudente et, hormis la Guinée-Bissau, ont réussi à limiter l'inflation. Entre 1987 et 1993, les prix à la consommation dans ce groupe de pays ont augmenté en moyenne de 15 % par an, contre 29,4 % pour l'ensemble des PMA 1/. La plupart sont également parvenus à éviter le surendettement, et deux seulement ont demandé et obtenu un rééchelonnement de leur dette extérieure publique pendant la période 1988-1994. Depuis 1980, la moitié environ des pays de ce groupe ont cependant entrepris des programmes de stabilisation ou d'ajustement structurel étayés par un financement conditionnel du FMI et de la Banque mondiale 2/.

11. A l'exception du Tchad, les PMA à forte croissance ne sont pas lourdement tributaires des exportations de produits primaires (café, cacao, coton) dont les prix ont beaucoup fléchi sur le marché mondial au cours des 10 dernières années. Les pays insulaires tirent une grande partie de leurs recettes d'exportation des produits de la pêche, le Botswana exporte des diamants, et d'autres PMA de ce groupe exportent divers produits industriels et articles manufacturés, notamment des vêtements (Bangladesh, Lesotho, Maldives et Népal) et de l'électricité (République démocratique populaire lao et Bhoutan). En partie grâce à cela, la croissance de leurs exportations est relativement dynamique : la valeur en dollars de leurs ventes a augmenté de 9,9 % par an entre 1980 et 1993, contre 1,8 % pour l'ensemble des PMA. Pour plusieurs d'entre eux, les recettes en devises ont également été alimentées par d'importants transferts de fonds effectués par leurs ressortissants travaillant à l'étranger. Grâce au fort accroissement de leurs exportations et de leurs recettes en devises, ils ont pu financer un volume croissant d'importations : ces dernières ont progressé de 4,7 % par an entre 1980 et 1993, contre 0,3 % pour l'ensemble des pays les moins avancés. Les pays à forte croissance ont donc pu éviter la compression des importations qui a freiné la production et l'investissement dans les autres PMA.

12. A des fins analytiques, les PMA à forte croissance peuvent être classés en deux catégories : les pays continentaux et les pays insulaires. Les pays insulaires présentent un certain nombre de traits communs pouvant expliquer leurs résultats économiques. Ces caractéristiques sont examinées dans les paragraphes suivants. Les pays continentaux constituent une catégorie beaucoup plus hétérogène. Quatre sont situés en Afrique et quatre en Asie. Les pays asiatiques ont probablement profité du dynamisme économique général de la région. La faiblesse des salaires, jointe à l'accès aux marchés de l'OCDE pour des produits comme les vêtements - alors que, dans ce secteur, les exportations des nouveaux pays industriels (NPI) sont soumises à des

restrictions quantitatives - leur a permis d'attirer des capitaux provenant de pays industrialisés de la région, comme le Japon et les NPI.

Pays insulaires

13. Le groupe des PMA à forte croissance comprend plusieurs pays insulaires (Cap-Vert, Iles Salomon, Maldives et Tuvalu). Deux autres îles du Pacifique, Samoa et Vanuatu, ont également fait d'importants progrès sur le plan économique et social, bien que la croissance de leur produit par habitant depuis les années 80 ait été relativement molle (0,3 % et 0,4 % par an, respectivement). Ces six PMA ont une faible population et présentent tous des caractéristiques qui les distinguent de la plupart des autres PMA et qui peuvent expliquer pourquoi ils ont obtenu de meilleurs résultats : le revenu par habitant est relativement élevé, l'investissement intérieur est dynamique, ils reçoivent une importante aide publique au développement (APD) et le niveau de développement social et humain est notable.

14. La bonne tenue de nombre d'indicateurs socio-économiques dans ces pays insulaires n'est pas due simplement à la croissance enregistrée au cours de la dernière décennie. A la fin des années 70, ces pays étaient déjà nettement plus avancés que la plupart des autres PMA en ce qui concerne le niveau des revenus, le progrès socio-économique et la mise en valeur des ressources humaines. Leur relatif dynamisme pendant les années 80 et au début des années 90 est donc en partie attribuable à ces acquis socio-économiques : ils disposaient en effet déjà de ressources financières et humaines propres à accélérer leur développement. L'importance relative des revenus et de l'aide leur a permis de faire de gros investissements dans le capital matériel et humain, ce qui a donné un nouveau coup de fouet à leur croissance économique.

15. Si l'on considère leur revenu par habitant, les PMA insulaires sont en fait des pays en développement à revenu intermédiaire. En 1993, ils avaient tous un PIB par habitant approchant ou dépassant 700 dollars, soit plus du double de la moyenne pour les PMA (300 dollars). Dans deux îles du Pacifique, Tuvalu et Vanuatu, le revenu par habitant était supérieur à la moyenne pour l'ensemble des pays en développement (906 dollars en 1993). En outre, le Cap-Vert, les Maldives et le Samoa devraient se rapprocher de cette moyenne ou la dépasser d'ici à l'an 2000, si leur croissance se poursuit au même rythme qu'entre 1980 et 1993. A l'exception des Maldives, toutes ces îles avaient déjà un revenu par habitant supérieur à 500 dollars (aux prix de 1993) en 1980, contre 300 dollars pour les PMA pris globalement.

16. Le dynamisme de l'investissement et de la mobilisation de ressources intérieures et extérieures a manifestement beaucoup contribué à la forte expansion des PMA insulaires. Le taux d'investissement, en pourcentage de leur PIB, a avoisiné 40 % en moyenne entre 1980 et 1993, contre 16 % pour l'ensemble des PMA. Les îles ont également bénéficié d'une très importante aide publique au développement : l'APD fournie à ces six PMA a représenté en moyenne 157 dollars par habitant et par an de 1981 à 1986, et 234 dollars de 1987 à 1993 - soit environ sept à huit fois plus que le niveau moyen de l'aide

à l'ensemble des PMA pendant ces deux périodes (22 et 30 dollars, respectivement).

17. Pour ce qui est du progrès social, les PMA insulaires sont beaucoup plus avancés que les PMA pris dans leur ensemble et que les autres pays en développement dans le domaine de la nutrition, de la santé et de l'éducation. Dans toutes ces îles (hormis Tuvalu pour lequel on ne possède pas de données), la ration calorique quotidienne par habitant a dépassé la moyenne pour les PMA de 1979 à 1981 et de 1988 à 1990; dans trois d'entre eux, elle a été supérieure à la moyenne pour l'ensemble des pays en développement. Les taux de mortalité infantile ont été partout nettement inférieurs à la moyenne établie et pour les PMA et pour les pays en développement de 1985 à 1990 ainsi qu'en 1992. Pour les PMA insulaires sur lesquels on possède des données, il en va de même pour les taux de scolarité dans l'enseignement primaire pendant les années 80 et en 1991. Quant aux taux d'alphabétisation des adultes, qui résultent d'efforts d'éducation antérieurs, ces pays surclassent également tous les autres. Le progrès social et la mise en valeur des ressources humaines ont indubitablement contribué à accélérer la croissance économique. Ces pays ont bien conscience du rôle essentiel joué par le capital humain dans le développement de l'économie. Ils ont beaucoup investi à la fois dans le capital fixe et dans le capital humain, d'où une augmentation soutenue de la productivité et de la production.

II. MESURES INTERNATIONALES D'APPUI : RESSOURCES EXTERIEURES ET DETTE 3/

A. Ressources extérieures

18. Les chiffres révisés de l'aide publique au développement (APD) et autres apports de ressources extérieures aux 48 pays actuellement classés dans la catégorie des PMA confirment les tendances analysées dans le document intitulé Les pays les moins avancés - Rapport 1995. Le montant de l'APD effectivement versée aux PMA par les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et les institutions multilatérales principalement financées par eux a diminué d'environ 1,5 milliard de dollars en 1993. L'aide des autres donateurs est restée faible. Le Botswana a été rayé de la liste des PMA et l'Angola et l'Erythrée y ont été ajoutés, mais cela n'a pas eu d'effet sur l'importance relative de l'aide des pays donateurs du CAD, pris individuellement et collectivement, c'est-à-dire la part du PNB consacrée à l'aide au groupe des PMA, qui était de 0,07 % en 1993 pour l'ensemble de ces donateurs (contre 0,09 % en 1990).

19. La forte contraction de l'aide multilatérale aux PMA en 1993 est particulièrement préoccupante. Elle s'est accompagnée d'une diminution de presque 2 milliards de dollars des nouveaux engagements pris par les institutions multilatérales cette même année. En outre, l'incertitude règne quant aux ressources dont disposeront certaines de ces institutions, qui jouent un très grand rôle dans l'assistance financière et technique aux PMA. Il convient de reconstituer généreusement leurs ressources pour inverser la

tendance à la baisse de l'aide à ces pays et enrayer le recul par rapport aux objectifs fixés dans le Programme d'action. A cet égard, le Groupe des Sept, à la réunion au sommet qu'il a tenue à Halifax en juin 1995, a instamment prié tous les pays donateurs de contribuer largement à la onzième opération de reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA), et s'est également déclaré favorable à la poursuite de l'octroi de prêts à des conditions de faveur dans le cadre de la Facilité d'ajustement structurel renforcée. Le même mois, les Etats membres de l'Union européenne ont décidé d'affecter 13,3 milliards d'Ecus (environ 17,2 milliards de dollars) au Fonds européen de développement - importante source d'assistance pour les PMA qui sont parties à la Convention de Lomé - à l'occasion de sa huitième reconstitution 4/.

20. L'assistance financière hors APD reste faible. Les apports nets de ressources publiques autres que l'APD fournis par les membres du CAD aux pays les moins avancés pris globalement ont avoisiné 0,1 milliard de dollars en 1993, et les apports privés 0,8 milliard de dollars, la quasi-totalité de ces derniers correspondant à des transactions (extraterritoriales) avec le Libéria. Les investissements directs nets et autres apports privés aux PMA (hormis le Libéria) ont été inférieurs à 150 millions de dollars en 1993, d'après les statistiques de l'OCDE.

21. Toutefois, l'investissement étranger direct dans les PMA est probablement sous-estimé dans ces statistiques, ne serait-ce que parce qu'elles rendent compte uniquement des flux provenant des pays du CAD. Elles n'englobent donc pas les apports d'autres pays en développement, qui semblent prendre une importance croissante. D'après la base de données de la Division des sociétés transnationales et de l'investissement de la CNUCED, qui contient surtout des informations fondées sur la balance des paiements, l'investissement étranger direct dans les PMA au début des années 90 aurait été beaucoup plus important que ne l'indiquent les chiffres de l'OCDE : selon les dernières estimations, les apports nets auraient atteint 0,8 milliard de dollars en 1993, dont plus de la moitié seraient allés à trois pays - l'Angola, la Zambie et le Myanmar.

22. Tant qu'il n'y aura pas d'amélioration générale de la situation économique des PMA et tant que ces pays auront du mal à assurer le service de leur dette, il est peu probable que les apports publics autres que l'APD et les apports privés augmentent sensiblement et soient à la hauteur des besoins. De nombreux PMA, dans le cadre de leurs efforts d'ajustement et de gestion de la dette, ont déjà adopté une politique restrictive en ce qui concerne les nouveaux emprunts aux conditions du marché. Par ailleurs, les pressions persistantes qui s'exercent sur les budgets d'aide des donateurs n'incitent guère à l'optimisme. D'après des estimations préliminaires, l'APD fournie par les pays du CAD à l'ensemble des pays en développement en 1994 a fléchi de 1,8 % en valeur réelle, et le rapport global APD/PNB est tombé à 0,29 % (contre 0,31 % en 1993) 5/.

23. L'APD étant peu abondante, les donateurs accordent de plus en plus d'importance au choix des bénéficiaires, au "ciblage" des interventions, au

bon usage des ressources disponibles ainsi qu'à la coordination de l'assistance. En ce qui concerne la répartition de l'aide, on prend de plus en plus conscience de l'importance vitale de l'APD pour les PMA et autres pays à faible revenu, et de la nécessité de leur accorder davantage de ressources, tout en soulignant que les bénéficiaires doivent veiller à ce qu'elles soient utilisées efficacement. Ainsi, le Comité du développement Banque mondiale/FMI a recommandé aux donateurs d'axer l'aide à des conditions de faveur sur les pays à faible revenu ayant entrepris des efforts d'ajustement 6/. A la réunion qu'il a tenue à Washington en avril 1995, le Comité a de nouveau attiré l'attention sur les besoins pressants des pays les plus démunis. Le Groupe des Sept, réuni à Halifax en juin 1995, a quant à lui déclaré qu'il encouragerait les institutions multilatérales compétentes à octroyer des ressources à des conditions de faveur aux pays les plus pauvres, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne, qui étaient aptes et résolus à les utiliser efficacement.

24. En juin 1995, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en établissant des principes pour le prochain cycle de programmation du PNUD, a jugé que les activités de coopération du système des Nations Unies en faveur du développement devaient être caractérisées par la souplesse et la transparence, de façon à accroître l'offre de ressources et à les allouer de façon plus efficace, et que le PNUD devrait continuer de donner la priorité aux PMA ainsi qu'aux pays à faible revenu, en particulier ceux d'Afrique. Le Conseil d'administration a décidé de porter à 60 % la part des ressources de base consacrées aux PMA 7/.

25. Les PMA ont besoin d'une assistance dans de nombreux domaines : investissement dans l'infrastructure économique de base, appui à la réforme économique et politique, à la mise en valeur des ressources humaines, au renforcement des institutions, à des programmes sociaux, à des programmes de réduction de la pauvreté, etc. Certains d'entre eux ont été déchirés par des troubles civils ces dernières années, et d'importantes ressources ont été consacrées à l'aide humanitaire, à l'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées ainsi qu'aux secours d'urgence, au détriment des programmes de développement à long terme. A cet égard, toute stratégie internationale d'aide aux PMA devrait viser à supprimer les causes fondamentales de conflit potentiel (en contribuant, par exemple, à accroître la sécurité alimentaire), à permettre de mieux parer aux menaces de crise, ainsi qu'à apporter un soutien efficace à ces pays en période de transition économique et politique. Il convient aussi d'accorder une attention particulière au passage d'activités de secours à des activités de développement, ainsi qu'à l'intégration de l'assistance d'urgence dans la programmation des ressources pour le développement.

26. Soucieux d'accroître l'efficacité de l'aide, les donateurs attachent une importance croissante aux conditions de son utilisation et aux résultats. La coopération est de plus en plus axée sur le développement durable et la réduction de la pauvreté. Tout cela a des répercussions sur le "ciblage" des programmes et projets ainsi que sur les modalités de l'aide. Ces nouvelles

préoccupations ont été mises en lumière, notamment, à la troisième session de la Commission permanente de l'atténuation de la pauvreté (CNUCED), en juin 1995. La Commission a jugé, entre autres, qu'il convenait "de prendre en considération des méthodes et critères institutionnels comme le 'ciblage', la décentralisation, l'évaluation et la surveillance, l'établissement de conditions favorables et la viabilité, de façon que l'APD parvienne et profite aux pauvres". Comme elle a souligné, "il est particulièrement important de mettre l'accent sur les femmes si l'on veut que l'aide parvienne et profite davantage aux nécessiteux, parce qu'elles sont les plus pauvres d'entre les pauvres et qu'elles utilisent leurs revenus pour nourrir, vêtir et éduquer leurs enfants, ce qui contribue à réduire la pauvreté à court et à long terme" 8/. Des experts et des ministres des PMA, réunis à Niamey en janvier 1995, ont adopté une déclaration soulignant que les organismes d'aide devraient assouplir les modalités de l'aide au développement, en particulier pour les programmes en faveur des femmes les plus pauvres des PMA, et qu'il fallait étayer et renforcer la coopération traditionnelle entre Etats en instituant de nouvelles procédures et de nouveaux mécanismes destinés à soutenir directement les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de femmes 9/.

27. Les participants au Sommet mondial pour le développement social ont convenu qu'il fallait fournir des ressources financières supplémentaires et accroître l'efficacité de la coopération et de l'aide au développement pour atteindre, en particulier en Afrique et dans les PMA, les objectifs du programme d'action adopté à ce Sommet. La mise en oeuvre de la "proposition 20/20" (visant à consacrer, en moyenne, 20 % de l'APD et 20 % du budget national à des programmes sociaux essentiels) pourrait contribuer à l'augmentation des ressources affectées aux domaines prioritaires susmentionnés dans les PMA.

28. Les réunions de groupes consultatifs et de groupes d'aide, les tables rondes et les réunions analogues continuent à jouer un rôle important dans la mobilisation de ressources extérieures pour les différents PMA, ainsi que dans la coordination de l'aide. Près de 60 réunions de ce genre (non compris les réunions sectorielles et les réunions de suivi) ont été organisées entre l'adoption du Programme d'action et la fin de 1994. Pendant le premier semestre de 1995, dix autres réunions ont eu lieu (voir le tableau 2). En ce qui concerne les deux pays ajoutés à la liste à la fin de 1994, un groupe consultatif pour l'Erythrée a été constitué en décembre 1994 et une table ronde sur l'Angola doit se tenir en septembre 1995.

Tableau 2 : Réunions de groupes consultatifs et de groupes d'aide et tables rondes, 1985-1995

| Pays et type de réunion | Fréquence des réunions <u>a/</u> |
|---|---|
| <u>Groupes consultatifs et groupes d'aide</u> | |
| Bangladesh | Chaque année |
| Erythrée | 1994 |
| Ethiopie | 1992, 1994 |
| Guinée | 1987, 1990 |
| Haïti | 1986, 1987, 1988, 1990, 1991, 1992 <u>b/</u>, 1994 <u>b/</u>, 1995 |
| Madagascar | 1986, 1988 |
| Malawi | 1986, 1988, 1990, 1992, 1993, 1994 |
| Mauritanie | 1985, 1988, 1989, 1994 |
| Mozambique | 1987, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993, 1995 |
| Myanmar | 1986 |
| Népal | 1986, 1987, 1988, 1990, 1992 |
| Ouganda | 1987, 1988, 1989, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995 |
| République-Unie de Tanzanie | 1986, 1987, 1988, 1989, 1991, 1992, 1993, 1995 |
| Sierra Leone | 1994 |
| Somalie | 1985, 1987, 1990 |
| Soudan | 1987, 1988 |
| Zaïre | 1986, 1987 |
| Zambie | 1986, 1988, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994 |
| <u>Tables rondes et autres réunions</u> | |
| Afghanistan | Pas de réunion |
| Angola | Pas de réunion |
| Bénin | 1992 |
| Bhoutan | 1986, 1988, 1992, 1995 |
| Burkina Faso | 1991, 1993 |
| Burundi | 1989, 1992 |
| Cambodge <u>c/</u> | 1992, 1993, 1994, 1995 |
| Cap-Vert | 1986, 1992, 1995 |
| Comores | 1991 |
| Djibouti | Pas de réunion |
| Gambie | 1990, 1992, 1994 |
| Guinée-Bissau | 1988, 1994 |
| Guinée équatoriale | 1988 |
| Iles Salomon | 1988 |

| | |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| Kiribati | Pas de réunion |
| Lesotho | 1988, 1995 |
| Libéria | Pas de réunion |
| Maldives | 1986, 1989, 1991, 1994 |
| Mali | 1985, 1994 |
| Niger | 1987 |
| République centrafricaine | 1987, 1991, 1994 |
| République démocratique populaire lao | 1986, 1989, 1992, 1994 |
| Rwanda | 1992, 1995 |
| Samoa | 1986, 1988, 1990 |
| Sao Tomé-et-Principe | 1985, 1989, 1992 |
| Tchad | 1985, 1990 |
| Togo | 1985, 1988 |
| Tuvalu | 1990, 1991 |
| Vanuatu | 1988 |
| Yémen | 1992 |

Source : Données du PNUD et de la Banque mondiale.

a/ Réunions tenues avant la fin de juillet 1995; les réunions organisées depuis l'adoption du Programme d'action, en septembre 1990, sont indiquées en **caractères gras**.

b/ Groupe des Caraïbes pour la coopération au développement économique.

c/ Conférence ministérielle sur le relèvement et la reconstruction du Cambodge, coprésidée par le PNUD (1992) et par le Comité international pour la reconstruction du Cambodge (depuis 1993).

B. La dette extérieure et son allégement

29. D'après les dernières estimations, l'encours de la dette extérieure des 48 PMA atteignait au total 127 milliards de dollars à la fin de 1993. Lorsque la liste des PMA a été révisée, un nouveau pays lourdement endetté y a été inscrit : l'Angola, dont la dette active avoisinait 9 milliards de dollars et représentait 186 % du PIB cette même année.

30. Ces dernières années, la communauté internationale et les créanciers ont fait des efforts importants pour alléger la dette des PMA et autres pays à faible revenu, ce qui a eu pour effet de freiner partiellement l'augmentation de son encours et d'en modifier la structure. L'alourdissement de la dette extérieure à long terme des PMA entre la fin de 1990 et la fin de 1993 est principalement attribuable à l'accroissement des prêts à des conditions de faveur consentis par des institutions multilatérales, qui se sont accrus de 9,2 milliards de dollars. L'encours de la dette bilatérale à long terme envers des créanciers autres que les pays de l'OCDE a également continué à augmenter pendant cette période, tandis que diminuaient les obligations correspondantes envers les créanciers de l'OCDE ainsi que la dette multilatérale contractée aux conditions du marché.

31. Malgré l'adoption de mesures d'allégement, la situation des PMA dans ce domaine ne s'est pas encore améliorée sensiblement; dans la plupart d'entre eux, la charge de la dette demeure énorme au regard de leur capacité d'en assurer le service et de leurs moyens économiques. En 1993, l'encours total de la dette extérieure correspondait à 76 % du PIB global des PMA, contre 72 % en 1990. La majorité des pays les moins avancés ont en fait une dette beaucoup plus lourde que ne l'indique cette moyenne, et dans environ la moitié d'entre eux la dette active avoisinait ou dépassait le montant du PIB en 1993. Plus de la moitié des PMA sont considérés comme lourdement endettés 10/.

32. En 1993, les paiements effectués par les PMA au titre du service de leur dette n'ont guère augmenté par rapport à l'année précédente. Ils se sont chiffrés à 3,3 milliards de dollars, soit environ 15 % de leurs recettes d'exportation totales cette même année. Un peu moins de la moitié de cette somme correspondait à des obligations envers des institutions multilatérales. La faiblesse relative des paiements au début des années 90 tient principalement à la médiocrité des résultats économiques de ce groupe de pays. De ce fait, ils ont eu du mal à s'acquitter de leurs obligations contractuelles, les versements effectifs restant bien inférieurs aux sommes dues. Un grand nombre de PMA ont continué à accumuler des arriérés en 1993 11/.

33. Les efforts se poursuivent pour alléger la dette des PMA et autres pays à faible revenu. Après des discussions prolongées, les membres du Club de Paris sont finalement parvenus, en décembre 1994, à un accord sur de nouvelles conditions de rééchelonnement de la dette publique bilatérale des pays les plus démunis et les plus endettés : les "conditions de Naples" (voir l'annexe). Ces conditions représentent une amélioration par rapport au régime

de faveur renforcé appliqué depuis la fin de 1991, le pourcentage de réduction pouvant être porté de 50 à 67 %. Alors qu'auparavant, un allègement n'était accordé que pour les arriérés ou le service de la dette exigible pendant des périodes de consolidation limitées, la deuxième grande innovation est l'acceptation du principe de la réduction de l'encours de la dette, avec une option de "sortie" qui permet une réduction directe ou un rééchelonnement à des conditions se traduisant par un allègement équivalent de la dette active. Cette option ne sera probablement retenue que pour un petit nombre de pays ayant obtenu des résultats suffisants en matière d'ajustement, étant entendu qu'après cela ils ne s'adresseront plus au Club de Paris.

34. Pendant le premier semestre de 1995, sept PMA ont obtenu un rééchelonnement de leur dette publique bilatérale dans le cadre du Club de Paris, après l'adoption des conditions de Naples 12/. L'accord conclu avec la Guinée prévoit un rééchelonnement classique, avec une annulation de 50 % du service de la dette publique bilatérale autre que les obligations au titre de l'APD. Le Cambodge, le Togo, la Guinée-Bissau, Haïti et la Mauritanie ont bénéficié d'une réduction du service de leur dette allant jusqu'à 67 %. L'Ouganda est le premier pays dont la dette active a été réduite (de 67 %), bien que la remise ne s'applique pas à la totalité de l'encours des obligations envers les trois créanciers du Club de Paris participant à l'accord, mais seulement à une partie de celle-ci (voir l'annexe).

35. Les conditions de Naples marquent un progrès bienvenu dans la stratégie d'allègement de la dette des pays à faible revenu. Toutefois, si elles ne sont pas appliquées à une part importante de la dette active totale, et en particulier si l'option de réduction de l'encours de la dette n'est pas étendue à un plus grand nombre de pays, leur effet sur l'endettement des PMA risque d'être limité. Par ailleurs, les opérations du Club de Paris sont de plus en plus complexes et leurs coûts pourraient devenir très élevés. En outre, ces opérations doivent être complétées par des mesures visant d'autres types de dettes - par exemple, des mesures équivalentes prises par d'autres créanciers publics, un appui à la réduction des obligations envers les banques commerciales et des dispositions propres à alléger la dette à l'égard des institutions multilatérales 13/.

36. Le secrétariat de la CNUCED a simulé l'effet d'une réduction de 67 % de l'encours de la dette (selon les conditions de Naples) sur les ratios du service de la dette d'un échantillon de bénéficiaires potentiels, dont 22 sont des PMA. Les résultats de cette simulation montrent que pour la moitié des PMA de l'échantillon, pareille réduction entraînerait une baisse sensible du ratio du service de la dette et aiderait quatre d'entre eux à ramener ce ratio à un niveau acceptable (moins de 20 % des recettes d'exportation). La façon dont les arriérés seraient traités aurait cependant d'importantes répercussions sur le niveau du service de la dette. Dans l'autre moitié des PMA de l'échantillon, les incidences de la réduction de l'encours de la dette selon les conditions de Naples seraient plus faibles. Pour certains des pays du premier groupe, les obligations au titre du service de la dette contractée avant la date butoir demeurerait importantes. La simulation indique qu'en

raison des obligations restantes au titre du service de la dette contractée envers d'autres créanciers bilatéraux et envers les institutions multilatérales, la pleine application des conditions de Naples ne suffirait pas pour ramener le ratio du service de la dette à un niveau acceptable dans de nombreux PMA 14/.

37. La question de la dette a figuré en bonne place à l'ordre du jour du Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague en mars 1995. Dans la déclaration adoptée à ce Sommet, la communauté internationale s'est engagée à "trouver des solutions efficaces, orientées vers le développement et de caractère durable aux problèmes liés à la dette extérieure" de l'Afrique et des PMA, "grâce à la mise en oeuvre immédiate des conditions de remise de la dette convenues au Club de Paris en décembre 1994", et a invité les institutions financières internationales "à envisager des démarches novatrices pour aider les pays à faible revenu ayant une importante dette multilatérale, en vue d'alléger le fardeau de leur endettement". Elle s'est également engagée à "mettre au point des techniques de conversion de la dette appliquées aux programmes et projets de développement social". De nouvelles initiatives en matière d'allègement ont aussi été annoncées lors du Sommet. Le Danemark a fait savoir qu'il allait prendre des mesures supplémentaires pour annuler l'encours de prêts au développement (certains PMA avaient déjà bénéficié d'un allègement de leur dette d'APD envers le Danemark, consenti cas par cas). L'Autriche s'est aussi engagée à annuler une part importante de la dette des pays les plus démunis et les plus endettés.

38. La question de la dette multilatérale retient de plus en plus l'attention. Jusqu'à présent, on n'a pas fait grand-chose pour aider les pays menacés d'asphyxie par la dette à s'acquitter du service de leurs obligations envers les institutions multilatérales 15/. Après le Sommet mondial pour le développement social, la question a été examinée à la réunion tenue par le Comité du développement Banque mondiale/FMI à Washington, en avril 1995. Toutefois, à cette occasion, le Comité s'est borné à noter que certains des pays les plus pauvres et les plus endettés avaient une lourde dette envers les institutions multilatérales, et a invité les Conseils d'administration de la Banque et du Fonds à approfondir la question, sur laquelle il a décidé de revenir à sa prochaine réunion.

39. Le Groupe des Sept, à la réunion au sommet qu'il a tenue à Halifax en juin 1995, a prié instamment les intéressés à mettre pleinement en oeuvre les conditions de Naples de façon constructive. Il a également reconnu que certains des pays les plus pauvres avaient une lourde dette envers les institutions multilatérales. A cet égard, les chefs d'Etat et de gouvernement participants ont déclaré qu'ils encourageraient les institutions de Bretton Woods à mettre au point une stratégie globale pour aider les pays connaissant des difficultés dans ce domaine, grâce à l'application souple des instruments existants, à la mise en place de nouveaux mécanismes, si nécessaire, ainsi qu'à une meilleure utilisation de toutes les ressources de la Banque mondiale et du FMI et à l'adoption de mesures appropriées par les

banques multilatérales de développement pour faciliter la réalisation de cet objectif.

Notes

- 1/ FMI, World Economic Outlook, 1995.
- 2/ Voir Les pays les moins avancés - Rapport 1995, tableau 34 de l'annexe.
- 3/ Pour plus de détails à ce sujet, voir le document intitulé Les pays les moins avancés - Rapport 1995. Les graphiques et certains tableaux correspondant à ceux qui figurent dans ce document ont été révisés compte tenu des modifications apportées à la liste des PMA par l'Assemblée générale lors de sa quarante-neuvième session. Les données sur les courants de ressources, y compris les apports de donateurs autres que les membres du CAD et les apports aux conditions du marché, ont également été mises à jour et comprennent les estimations finales pour 1993 (graphiques 1 et 2 et tableaux 1 à 3 de l'annexe). Les tableaux sur la dette ont été actualisés compte tenu des estimations fournies par le secrétariat de l'OCDE, y compris pour 1993, ainsi que des données corrigées sur le PIB (graphique 3 et tableaux 4 à 9 de l'annexe).
- 4/ Ces dernières années, les PMA ont reçu entre 35 et 45 % de l'ADP totale fournie dans le cadre des divers programmes d'assistance de l'Union européenne.
- 5/ Voir le communiqué de presse SG/PRESS(95)/46 de l'OCDE, en date du 21 juin 1995.
- 6/ Communiqué du Comité du développement des Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, Washington D.C., 27 septembre 1993.
- 7/ Décision 95/23 du Conseil d'administration du PNUD, en date du 16 juin 1995. Avant la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA, tenue en 1990, le PNUD avait décidé d'affecter 55 % des CIP aux pays les moins avancés pendant son cinquième cycle de programmation; compte tenu du fait que de nouveaux pays ont ensuite été ajoutés à la liste des PMA, la part des ressources affectées à ces derniers pendant le cinquième cycle de programmation s'élève à 58 %.
- 8/ Conclusions concertées adoptées par la Commission permanente de l'atténuation de la pauvreté à sa troisième session, en juin 1995 (TD/B/CN.2/L.10).
- 9/ Voir la Déclaration adoptée à la réunion du Groupe d'experts sur la participation des femmes au développement dans les PMA, tenue à Niamey (Niger) en janvier 1995 (TD/B/LDC/GR/2).
- 10/ Dans les derniers World Debt Tables (édition de 1994-95), 26 PMA sont classés dans la catégorie des pays fortement endettés, et 9 dans celle des pays modérément endettés. Le groupe des pays à faible revenu lourdement endettés défini par la Banque mondiale, qui comprend 33 pays (dont

l'Afghanistan), est donc principalement constitué de PMA. Au cours des deux dernières années, l'endettement extérieur s'est encore alourdi, pour le Tchad, la République centrafricaine, la Guinée, le Rwanda, le Samoa et le Yémen. Dans deux cas seulement (Haïti et Maldives) il y a eu une évolution dans le sens opposé et une reclassification parmi les pays moins endettés.

11/ D'après les renseignements disponibles (World Debt Tables, édition de 1994-95), les arriérés pour la seule année 1993 étaient de l'ordre de 5 milliards de dollars pour l'ensemble des PMA. Voir également CNUCED, Les pays les moins avancés - Rapport 1995, chapitre V.

12/ Les demandes présentées par d'autres PMA devaient être examinées plus tard dans l'année.

13/ Voir également Les pays les moins avancés - Rapport 1995, chapitre V, op. cit.

14/ Pour plus de détails à ce sujet, voir CNUCED, Rapport sur le commerce et le développement, 1995.

15/ Les mécanismes existants sont notamment le programme supplémentaire de crédit à l'ajustement de l'IDA (la "cinquième dimension"), le programme d'accumulation de droits du FMI et les groupes d'appui pour le règlement des arriérés. Voir également CNUCED, Les pays les moins avancés - Rapport 1995, chapitre V.

Annexe

REGIME ACCORDE PAR LE CLUB DE PARIS AUX PAYS LES PLUS DEMUNIS
ET LES PLUS ENDETTES

(CONDITIONS DE NAPLES)

Suite à la réunion au sommet tenue par le Groupe des Sept à Naples en juillet 1994, les créanciers du Club de Paris ont décidé, en décembre 1994, d'accorder aux pays les plus démunis et les plus endettés de nouvelles conditions - les "conditions de Naples" - qui sont plus favorables que le précédent régime de faveur renforcé (conditions de Toronto améliorées) en ce sens qu'elles comportent une option supplémentaire : la réduction de 67 % de la dette ou de son service.

Les conditions de Naples prévoient une réduction, cas par cas, de 50 % ou 67 % du montant ou de la valeur actualisée du service de la dette (intérêts et principal) exigible pendant la période de consolidation. En outre, dans des cas exceptionnels, le Club de Paris peut réduire de 50 % ou 67 % l'encours de la dette contractée aux conditions du marché (traitement de l'encours de la dette); il s'agit là d'une option "de sortie", les pays bénéficiaires étant censés de plus s'adresser ultérieurement au Club de Paris pour de nouveaux rééchelonnements.

Critère d'admissibilité

En principe, les pays pouvant prétendre aux conditions de Naples sont ceux qui étaient admis au bénéfice des conditions de Toronto et des conditions de Toronto améliorées.

Une réduction de 67 % n'est possible que si le PIB par habitant est inférieur à 500 dollars ou si le rapport de la valeur actualisée de la dette aux exportations est supérieur à 350 %.

Les pays qui bénéficieront du traitement de l'encours de la dette seront très probablement ceux qui ont honoré de façon satisfaisante leurs engagements envers le FMI et le Club de Paris, et qui sont considérés par les créanciers comme capables de respecter l'accord sur la dette ainsi que de sortir une fois pour toutes du cycle des rééchelonnements.

Conditions

A. Réduction de 50 % du service de la dette :

Les pays créanciers peuvent choisir entre des options analogues à celles des conditions de Toronto améliorées a/ :

- Réduction de la dette : réduction de 50 % des obligations au titre du service de la dette, le solde étant rééchelonné aux taux d'intérêt du marché sur une période de 23 ans, dont un délai de grâce de six ans;
- Réduction du service de la dette : réduction de 50 % de la valeur actualisée des obligations au titre du service de la dette par un rééchelonnement à des taux de faveur sur une période de 23 ans, sans délai de grâce;
- Option commerciale : pour des raisons budgétaires ou juridiques, les créanciers peuvent choisir de rééchelonner simplement les obligations au titre du service de la dette sur une période de 25 ans, dont un délai de grâce de 14 ans, aux taux du marché.

B. Réduction de 67 % du service de la dette :

Les pays créanciers ont le choix entre les options suivantes :

- Réduction de la dette : réduction de 67 % des obligations au titre du service de la dette, le tiers restant étant rééchelonné aux taux du marché sur une période de 23 ans, dont un délai de grâce de six ans;
- Réduction du service de la dette : réduction de 67 % de la valeur actualisée des obligations au titre du service de la dette par un rééchelonnement à des taux de faveur sur une période de 33 ans, sans délai de grâce;
- Option commerciale : pour des raisons budgétaires ou juridiques, les créanciers peuvent choisir de rééchelonner les obligations au titre du service de la dette sur une période de 40 ans, dont un délai de grâce de 20 ans, aux taux du marché.

a/ Pour plus de détails au sujet des conditions de Toronto améliorées, voir CNUCED, Rapport sur le commerce et le développement 1992, encadré 1 (UNCTAD/TDR/12 (vol. II), p. 34).

C. Traitement de l'encours de la dette :

S'il existe un consensus suffisant entre les créanciers quant à la réduction de l'encours de la dette, cette réduction sera opérée de la façon suivante :

- Réduction de l'encours de la dette de 50 % ou 67 %, le solde étant rééchelonné sur une période de 23 ans, dont un délai de grâce de six ans, aux taux du marché;
- Abaissement des taux d'intérêt de façon à réduire de 50 % ou 67 % la valeur actualisée de l'encours de la dette. En cas de réduction de 67 %, la période de remboursement sera de 33 ans, dont un délai de grâce de trois ans, à des taux de faveur.

D. Prêts d'APD :

En cas de réduction de 50 %, les prêts d'APD, comme le prévoyaient déjà les conditions de Toronto améliorées, seront rééchelonnés sur une période de 30 ans, dont un délai de grâce de 12 ans, à des taux d'intérêt au moins aussi favorables que les taux initiaux. En cas de réduction de 67 %, ils seront rééchelonnés sur une période de 40 ans, dont un délai de grâce de 16 ans, à des taux d'intérêt au moins aussi favorables que les taux initiaux.

Dette visée

La dette rééchelonnable est, comme auparavant, la dette à moyen et à long terme, publique ou garantie par l'Etat, qui a été contractée avant la date butoir b/.

La dette visée sera déterminée cas par cas, compte tenu en principe de la situation financière des pays débiteurs. Normalement, on considère en premier lieu la dette non rééchelonnée contractée avant la date butoir. La plupart du temps, on prend ensuite en considération la dette déjà rééchelonnée aux conditions du marché.

Si nécessaire, les opérations pourraient aussi porter sur la dette déjà rééchelonnée selon les conditions de Toronto et les conditions de Toronto améliorées. On procéderait à un nouvel allègement pour atteindre le taux de réduction prévu dans l'accord de rééchelonnement en cours. Par exemple, pour l'option prévoyant une réduction de 67 % conformément aux conditions de Naples, la dette déjà rééchelonnée en application des conditions de Toronto

b/ La date butoir est la date avant laquelle les prêts doivent avoir été contractés pour pouvoir être pris en considération dans l'accord de rééchelonnement. Habituellement, la date butoir est déterminée lors du premier rééchelonnement et demeure inchangée lors des suivants.

et des conditions de Toronto améliorées serait encore réduite de 50 % et 34 %, respectivement.

Les intérêts moratoires pourraient également être inclus. En cas de traitement de l'encours de la dette, le paiement des intérêts moratoires pourrait être capitalisé pour les trois premières années.

Dans des cas exceptionnels, les arriérés correspondant à la dette contractée après la date butoir pourraient être rééchelonnés sur une période beaucoup plus courte, aux conditions du marché.

L'ampleur de la dette visée varie selon les pays ayant conclu des accords avec le Club de Paris en application des conditions de Naples pendant le premier trimestre de 1995 (dix pays, dont sept PMA). Dans le cas de l'Ouganda, la dette visée par l'accord a été limitée par l'application d'un niveau de minimis ^{c/} élevé et par l'exclusion d'une partie des obligations déjà rééchelonnées. Le niveau de minimis a été relevé, de sorte que plusieurs créanciers ont été écartés et trois seulement ont participé à l'accord; en outre, le traitement de l'encours de la dette n'a pas porté sur la totalité de la dette active pouvant faire l'objet d'une réduction, mais sur la dette visée par certains seulement des précédents accords de consolidation conclus avec le Club de Paris.

^{c/} Le niveau de minimis est un montant minimum fixé pour la dette visée par l'accord de rééchelonnement. Les créanciers dont les créances sont inférieures à ce montant ne participent pas à l'accord.

trois graphiques et 10 tableaux en offset